

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Septembre 1874.

SCRUTIN DE BALLOTAGE

Le Dimanche 27 septembre 1874.

EN PRÉSENCE DU DÉSISTEMENT

DE M. BERGER

Le seul candidat conservateur Mac-Mahonien

EST

M. Ch. BRUAS,

Vice-président du Conseil général.

L'ÉLECTION DU 13 SEPTEMBRE.

Inscrits, 144,943. Votants, 98,948

M. Berger, bonapartiste, 25,570. M. Bruas, mac-mahonien, 26,093. M. Maillé, républicain, 45,359. Bulletins nuls, 4,926

CONSERVATEURS... 54,663 voix. RÉPUBLICAINS... 45,359

Majorité conservatrice : 6,304

Il y a eu dimanche, en Maine-et-Loire, presque autant d'abstentions qu'il a été donné de voix à M. Maillé.

Le député que nous sommes appelés à remplacer, M. Beulé, avait obtenu, en 1871, 401,364 voix, c'est-à-dire 56,000 voix de plus que le candidat républicain actuel.

Nous lisons dans l'Union bretonne, journal bonapartiste de Nantes :

« Nous avons annoncé hier le désistement de M. Eugène Berger.

» Le Nouvelliste d'Angers le confirme aujourd'hui.

» La lutte prochaine se trouvera donc circonscrite entre M. Bruas, candidat septennaliste, et M. Maillé, candidat de toutes les Républiques, depuis celle de M. Thiers jusqu'à celle de Félix Pyat.

» Habitué à faire leur devoir, en dépit des malveillances, des injustices et des calomnies elles-mêmes, nos amis oublieront leurs justes griefs de la veille, et ils donneront leur appui à M. Bruas contre M. Maillé. Nous en avons pour garant les lignes suivantes, publiées par l'organe bonapartiste d'Angers :

« ... Le parti impérialiste ne désertera pas la cause conservatrice. Jusqu'à la dernière heure, il luttera énergiquement contre la candidature radicale. »

» Nous n'hésitons pas à engager nos amis de Maine-et-Loire à se conduire en véritables hommes politiques, c'est-à-dire en bons citoyens, en faisant profiter désormais M. Bruas de tous les généreux efforts qu'ils ont si intelligemment multipliés, dimanche, en faveur de l'honorable M. Eugène Berger. »

Chronique générale.

La séance de la Commission de permanence n'a pas eu plus d'importance que les

séances précédentes. On était d'ailleurs prévenu d'avance qu'il ne serait posé que des questions de second ordre et d'un intérêt tout à fait subalterne.

Cependant M. Tirard, dit le Rempart de la légalité, a interpellé au sujet de la situation faite aux journaux et spécialement du communiqué envoyé l'autre jour au Journal des Débats. M. Tirard a le tort de parler avec trop de solennité, mais ses théories sur les inconvénients de l'état de siège en matière de presse sont fort raisonnables.

On s'est occupé ensuite de la suspension de l'Univers. M. le duc Decazes a expliqué qu'il avait eu d'abord l'intention de poursuivre le journal, mais la loi de 1819 exige que les poursuites commencent à la requête de la partie lésée et le gouvernement espagnol n'étant pas encore reconnu, la requête de son ambassadeur s'est trouvée inefficace. Le cabinet alors a cru devoir se contenter de sévir par voie administrative.

M. le duc de Larochevoucauld-Bisaccia a soulevé un autre incident relatif à la saisie d'un portrait de M. le comte de Chambord, accompagné de ses armes. Or, c'est précisément en raison de ces emblèmes, a répondu le ministre, que ce portrait a été saisi. Si on autorise les armes de M. le comte de Chambord, on ne peut plus sévir contre les attributs impériaux.

M. de Larochevoucauld refuse d'admettre une similitude entre la Maison de France et la famille impériale, et demande à porter la question devant l'Assemblée.

Après quelques minutes de conversation inutile sur les arrestations opérées à Marseille, la séance a été levée.

N'oublions pas de signaler un incident assez gai.

Un penseur a soumis à la Commission de permanence un nouveau système d'impôt pour lequel il demande une récompense nationale... Oh ! la moindre des choses. Une bagatelle de trois à cinq millions. Il n'a été tenu aucun compte de cette communication et voilà pour le gouvernement un ennemi de plus sur la planche.

Il y a peu de jours, nous avons vivement insisté, au nom de nos plus chers intérêts publics et privés, sur la nécessité impérieuse de nous organiser activement en vue des prochaines élections aux conseils généraux, aux conseils d'arrondissements, aux conseils municipaux, aux élections partielles pour l'Assemblée et peut-être, dans quelques mois, pour les élections générales. Les républicains et les radicaux, eux, sont prêts. Nous n'avons pas de temps à perdre, et nous serions bien imprudents et bien coupables si nous laissions notre pays tomber de nouveau dans les mains qui lui ont été déjà si fatales.

Il importe d'autant plus d'assurer à la France, dans tous ses conseils électifs et à la tête de son gouvernement, des hommes inspirés par un patriotisme sincère et intelligent, que nos ennemis de l'extérieur nous préparent encore de sérieuses complications.

La Liberté de Fribourg a publié, il y a quatre jours, la nouvelle suivante :

« Nous recevons de la frontière de Porentruy l'importante nouvelle que la douane de Belfort a arrêté jeudi à la gare de cette ville une batterie de canons d'acier complètement équipée à destination d'Espagne. Le commandant de place, averti, a ordonné que

les wagons seraient provisoirement retenus, en attendant d'ultérieures instructions demandées par télégraphe à Paris.

» La complication prussienne s'accuse davantage. Reste à savoir si cet incident n'a pas été volontairement cherché pour en faire l'objet d'une action contre la France.

» Que fera le maréchal-Président ? »

En Espagne, les opérations militaires paraissent avoir un temps d'arrêt, mais en revanche la politique s'occupe beaucoup de l'Espagne.

Les républicains font des marches et contre-marches de Haro à Miranda, de Miranda à Logrono, et de Logrono à Vittoria. Ces mouvements sont sans doute le résultat des tendances marquées des carlistes à se porter en avant.

En attendant, la politique se complique et pourrait bien produire dans un temps plus ou moins long de terribles tempêtes.

Nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, que la Prusse non-seulement couvre le gouvernement de son influence dans les cours européennes, mais lui envoie des secours matériels, tels que canons, fusils et munitions de guerre. Elle favorise en outre l'admission dans l'armée espagnole d'officiers prussiens qui touchent double paie et jouissent d'un avancement en grade à leur retour en Allemagne.

De plus on recrute les soldats protestants pour aller grossir l'armée républicaine d'Espagne, leur disant que les plus cruels ennemis de leur religion et de leur patrie sont les carlistes qui combattent en Navarre. On leur donne 3 fr. par jour et l'exonération du service à leur retour. — Grâce à ces moyens, la Prusse a recruté pour l'armée républicaine d'Espagne 700 soldats et 40 officiers. Ces malheureux ignorent sans doute le sort qu'eurent en Espagne les légions étrangères lors de la guerre de sept ans.

Cette conduite de la Prusse est logique et ne nous surprend pas. Elle sait qu'en Navarre les carlistes combattent pour le catholicisme, et, protestante, elle ne veut pas que notre religion triomphe.

Le chancelier prussien sait que la conséquence naturelle en serait la réhabilitation de la France, et son agrandissement moral et matériel. Or l'Espagne et la France unies par le double lien de la politique et de la religion, l'empêcheraient de réaliser ses plans de Régence despotique en Europe.

La Prusse est logique en protégeant la république espagnole ; mais ce que l'on ne comprend pas, c'est que la France poursuive les carlistes, tandis qu'elle laisse passer sur son territoire des engins de guerre dont la Prusse fait cadeau à l'Espagne et des officiers prussiens en uniforme qui vont rejoindre l'armée républicaine.

L'histoire nous apprend que les nations destinées à se perdre n'écoutent jamais les conseils du bon sens ; une force irrésistible les entraîne à leur insu. — Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi pour la France.

VOYAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

M. le maréchal de Mac-Mahon, parti de Paris vendredi soir, 14 septembre, pour assister aux grandes manœuvres des corps d'armée du Nord, est tout à l'heure de retour, après avoir visité Lille, Béthune, Arras, Amiens et Péronne. On pensait que la Bretagne et l'Anjou avaient épuisé tous les moyens de fêter un hôte illustre. Il n'en

rien été. Le nouveau voyage du maréchal n'aura pas été moins heureux que son excursion dans l'Ouest. Arras particulièrement s'est distingué ; nulle part il n'a été fait au maréchal une réception plus cordiale et plus chaleureuse. Ces manifestations paraîtront d'autant plus importantes et significatives, qu'elles se produisent au sein d'une population plutôt industrielle que rurale.

On a également remarqué que, dans les nombreux discours prononcés au cours de ce voyage, on n'a pas vu se renouveler l'incartade de M. Hovius, de Saint-Malo. Partout, au contraire, à Lille et à Béthune, à Arras et à Amiens, les orateurs se sont attachés à demander la consolidation des pouvoirs du maréchal et le maintien de la trêve des partis jusqu'à l'expiration de la période septennale. A Arras, notamment, M. Martel, vice-président de l'Assemblée nationale et membre du centre gauche, a évité de toucher aux questions politiques, dont lui et ses collègues s'occupent tant à Versailles. Le président du tribunal de commerce a exprimé le désir que l'Assemblée votât les lois constitutionnelles, qui « donneront au gouvernement une force nouvelle, devant laquelle devront cesser les divisions qui troublent le pays et compromettent ses intérêts. »

Les réponses du maréchal n'ont fait que confirmer en les renouvelant ses déclarations précédentes. Il demeurera au poste qui lui a été confié jusqu'au terme fixé par la volonté de l'Assemblée, et il réclame le concours de tous pour assurer au pays l'ordre et la liberté. A Lille, il a été plus pressant encore et plus explicite. Dans sa réponse au président du conseil général, il a fait « appel à tous les hommes modérés de tous les partis » pour l'aider dans sa tâche. Cet appel doit être entendu et il le sera certainement.

Les « hommes modérés » de tous les partis se rangeront autour de Mac-Mahon, pour maintenir, à l'abri de son pouvoir, la trêve des compétitions politiques.

Etranger.

RÉPUBLIQUE DES ÉTATS-UNIS.

La grande République des États-Unis, ce modèle perfectionné des Républiques, dont certains idéologues préconisent sans cesse la constitution, en la présentant comme la seule pouvant assurer le bonheur d'un peuple, la grande République est à la veille d'une nouvelle guerre civile. Ses sujets semblent très-disposés à s'entredégorger de nouveau, car dans la libre Amérique la guerre a ce caractère particulier. Noirs et blancs s'entredévorent à belles dents et ne se font point quartier. La nouvelle guerre qui se prépare nous promet donc des atrocités dans le genre de celles qui marquèrent celle de la sécession.

On lit dans l'Indépendance belge :

« Les scènes qui se passent depuis quelques temps dans plusieurs États du sud de l'Amérique du Nord, et notamment dans le Kentucky, le Tennessee et le Texas, sont tellement graves que le gouvernement de l'Union aura besoin de toute son énergie pour rétablir, dans ces contrées, l'ordre légal et la sécurité publique. »

» La guerre de sécession a eu pour conséquence de placer la race jadis esclave au même rang et de lui attribuer les mêmes droits que possède la race dominante. De là est né le conflit des deux races, blanche et

noire, qui menace de dégénérer en une nouvelle guerre civile.

» Dans beaucoup de contrées, il y a déjà eu des collisions sanglantes dans lesquelles l'autorité légale a été méconnue et qui ont eu pour suite de nombreuses applications de la soi-disant loi de Lynch. Blancs et hommes de couleur montrent une égale sauvagerie, et les autorités, suivant qu'elles appartiennent à l'une ou à l'autre de ces races, rivalisent de violence et de cruauté. Chaque jour le télégraphe nous apporte le récit de scènes abominables.

» Jusqu'à présent le gouvernement de Washington, auquel ces deux partis font appel, s'est tenu dans un état d'abstention difficile à expliquer. Il est temps cependant qu'il fasse sentir son influence pour pacifier ces masses.

Nous publions, à titre de renseignements, les télégrammes suivants.

Le Times a reçu cette dépêche :

« Philadelphie, 15 septembre.

» Pendant la nuit dernière, les citoyens se sont solidement retranchés, en sorte que, ce matin, leur position était presque imprenable avec les 40,000 hommes qui la défendent. Kellog, reconnaissant que toute insistance était désormais impossible, s'est décidé à faire un appel au président pour en obtenir des forces militaires. Kellog, Longstreet et leurs officiers sont allés se réfugier à la douane. Ce matin, le corps tout entier des policemen s'est rendu au gouverneur Penn et a mis bas les armes qu'ils ont livrées ainsi que les postes et la maison d'Etat. Le quartier général de Kellog est établi sur la place Jackson.

» Le poste général de la police et le quartier général de Longstreet sont occupés par les citoyens. Il n'y a pas eu de nouveaux engagements ce matin.

» Le lieutenant Penn, faisant fonctions de gouverneur, a pris les rênes du pouvoir, annonçant que son intention était d'installer aux fonctions publiques de l'Etat les officiers élus par les conservateurs en 1872.

» Deux compagnies de troupes sont maintenant à la Nouvelle-Orléans. Un régiment est en voie de s'y rendre, venant de Holly Springs, dans l'Etat du Mississippi.

» Cette après-midi, l'état d'agitation dans lequel s'est trouvée la ville pendant les dernières vingt-quatre heures s'est complètement apaisé. Tout est tranquille dans la ville.

Le Daily News donne les détails suivants :

New-York, mardi soir.

M. Kellog, gouverneur de la Louisiane, a été déposé hier à la suite d'une émeute de blancs. Il est probable que les troupes fédérales lui rendront demain son pouvoir.

Un grand meeting a eu lieu à la Nouvelle-Orléans dans le but de protester contre la saisie d'armes achetées par la Ligue blanche. On y a déclaré que M. Kellog était un usurpateur, et une commission a été nommée pour le forcer à abdiquer. Les membres de la Ligue se sont rassemblés sur plusieurs points de la ville, et, sur le refus de M. Kellog de recevoir la commission, M. D.-B. Penn, qui maintient avoir été nommé vice-gouverneur en 1872, a publié une proclamation appelant les citoyens aux armes.

Les rues de la partie élevée de la ville furent bientôt occupées par des hommes armés. On s'est emparé de City-Hall (Hôtel-de-Ville). Des barricades ont été construites avec des omnibus et voitures de tramways.

Sous les ordres du général Longstreet, la police métropolitaine de M. Kellog, composée d'infanterie, cavalerie et artillerie, et ne comprenant guère que des noirs, s'est mise à attaquer les citoyens. On l'a repoussée, et elle a perdu 4 canons. 20 personnes ont été tuées et 50 blessées.

M. Kellog s'est réfugié dans la douane où les troupes fédérales l'ont protégé.

Ce matin, les citoyens se sont rassemblés au nombre de 40,000. Les troupes de M. Kellog se sont rendues à eux sans coup férir. M. Kellog a aussitôt télégraphié à Washington pour demander du secours.

Le président a lancé une proclamation sommaire ordonnant aux rebelles de se disperser.

La cause première de la révolte est certainement la nouvelle Registration law, qui donne au gouverneur un contrôle absolu sur les prochaines élections.

On écrit de New-York à la Presse :

L'Alabama, le Texas et la Louisiane viennent ajouter les couleurs les plus sombres aux scènes de violence que nous a fournies, il y a quelques jours, l'Etat de Kentucky.

Vendredi dernier, un train de voyageurs a été arrêté près de la station d'York, sur la ligne Alabama et Chattonoga, par un faux signal de danger. Des hommes masqués se sont aussitôt emparés de l'agent des postes et l'ont fusillé. Son crime était d'appartenir à la race de couleur.

Dans le comté de Lee, une bande de Kukulux a tiré, sans provocation aucune, une volée de coups de fusil sur une église de gens de couleur. Quatre des assistants ont été tués sur place.

A Texas, d'après la déclaration d'un citoyen de cet Etat qui se trouve actuellement à Washington, le nombre des meurtres politiques commis depuis l'entrée en fonctions du gouverneur Cokey serait de 600.

Lors même que ce chiffre serait exagéré, il est évident que le Texas est livré à la discrétion des Kukulux, des Comanches et des bandits mexicains.

Le massacre de Trenton dans le Tennessee a un terrible pendant dans la Louisiane. L'attentat est d'autant plus repoussant que les victimes n'étaient pas même des émeutiers supposés. C'étaient des fonctionnaires de couleur de la paroisse de la Rivière-Rouge. Arrêtés par un parti de blancs, ils furent emprisonnés à Cousatta. On a voulu les envoyer à Shreveport. Pendant la route, l'escorte fut dispersée par une cinquantaine de soi-disant Texiens qui ont pendu sur place les malheureux prisonniers.

Les victimes sont le shérif, le percepteur des taxes, le register et cinq autres fonctionnaires.

Les amis de l'ordre tournent, en vain, leurs regards vers le gouvernement fédéral.

Il s'est tenu à Memphis un grand meeting dans lequel M. Jefferson Davis et les autres orateurs ont exprimé leur horreur pour les assassins. L'assemblée a demandé, dans ses résolutions, la prompt punition des coupables.

Des lettres particulières reçues de la Nouvelle-Orléans laissent pressentir une explosion prochaine dont les conséquences seraient incalculables.

Les deux gouvernements en présence sont loin de désarmer. Les troupes fédérales semblent disposées à rester spectatrices de la lutte qui peut s'engager. La race noire, travaillée par les *carpet baggers*, est plus que jamais provocatrice.

Il est à craindre qu'avant la réunion du Congrès une guerre à outrance rende impossible tout espoir de conciliation. Si la presse se prononce hautement contre les attentats particuliers, elle s'élève contre l'ajournement indéfini de la reconstruction politique des Etats méridionaux. Elle rend le gouvernement de Washington responsable de tous les désordres qui menacent le Sud d'une déchéance commerciale, industrielle et agricole. Peut-on espérer que le Congrès s'occupera, enfin, de faire obstacle à cette guerre de race qui va s'accroissant de jour en jour? On comprend combien la tâche est difficile et périlleuse. Pour attaquer le mal dans son origine, il faudrait modifier le suffrage universel en imposant aux électeurs des conditions restrictives. Mais comment éloigner les affranchis de la législature, de l'administration locale envahies, en vertu de la loi du plus fort, par la masse des affranchis?

L'horizon est chargé de tempêtes. La guerre civile partielle ne va-t-elle pas se généraliser? C'est une bien triste perspective.

BRUXELLES.

On assure que le prince des Asturies, fils d'Isabelle II, à son retour d'Allemagne, entrera à l'école militaire belge. On sait que les étrangers, depuis la dernière guerre, ne sont plus admis dans les écoles militaires de France.

ESPAGNE.

Bayonne, 17 septembre.

Les mouvements de troupes qui ont lieu du côté d'Estella font considérer comme prochaine une grande bataille de ce côté.

Les carlistes annoncent que, s'ils ont l'avantage, ils marcheront sur Madrid.

Le *Cuartel Real*, l'organe officiel carliste, contient dans son numéro du 15 le résumé d'une réponse de l'empereur de Russie à une lettre de Don Carlos.

Le czar assure Don Carlos de toute sa sympathie et regrette que l'Espagne ait perdu par ses révolutions chroniques et par son mépris des leçons d'histoire la place légitime qu'elle occupait parmi les nations de l'Europe. L'empereur de Russie termine en faisant des vœux pour la cessation des maux qui affligent l'Espagne.

Tribunal correctionnel de Grasse.

Audience du 15 septembre.

EVASION DE L'EX-MARÉCHAL BAZAINE. — COMPLI-CITÉ. — NEGLIGENCE.

Interrogatoire de Marchi.

L'audience est ouverte à trois heures de l'après-midi. Dès l'ouverture, le président, M. Cavalier, interroge M. Marchi.

D. Vous étiez directeur de la prison de Sainte-Marguerite. L'autorité militaire était mise à votre disposition et, en somme, elle vous était complètement subordonnée. Le reconnaissez-vous?

R. Oui, monsieur le président.

D. Comment expliquez-vous l'évasion de l'ex-maréchal Bazaine? Quelles mesures aviez-vous prises?

R. J'étais loin de penser que le prisonnier chercherait à s'évader. Il m'avait donné sa parole de ne jamais s'enfuir. (Vive sensation.)

D. Enfin, à qui remonte la responsabilité de cette évasion?

R. Eh! monsieur le président, cette évasion n'aurait pas eu lieu si le gardien Plantin avait exercé la surveillance rigoureuse que je prescrivais sans cesse.

M. Marchi repousse vivement l'accusation de complicité. Il persiste à rejeter sur Plantin, dont au reste l'intervention paraît avoir eu une réelle importance, la responsabilité de l'évasion.

Dans la matinée du 10, ajoute-t-il, Pigoux me dit : « Le tour est joué!... » Vous jugez de ma surprise et de mon émotion!

D. Vous avez trouvé la corde sur les rochers?

R. Oui.

D. Certaines circonstances ne pouvaient-elles mettre la surveillance en défaut? La tente, devant la passerelle, n'empêchait-elle pas de suivre au moins une partie de ce qui se passait sur la terrasse?

R. Oui, monsieur le président.

Interrogatoire de Doineau.

L'ex-capitaine Doineau conte sur le rôle qu'il a joué une foule de détails invraisemblables. M^{me} Bazaine venait pour louer une villa en Italie. Il n'a été qu'un simple intermédiaire dans l'affaire. Il ne connaissait pas les intentions de M^{me} Bazaine, et il a agi sans défiance.

M. le président lui rappelle ses antécédents judiciaires.

Sans s'expliquer sur son passé, Doineau continue en déclarant qu'il n'était pas dans d'excellentes relations avec la famille Bazaine.

Je plains, ajoute-t-il, les journaux qui, sans doute pour remplir leurs colonnes, ont inséré des récits de fantaisie. Je ne connaissais pas les intentions de M^{me} Bazaine; si elle m'avait fait l'honneur de me prendre pour confident, je lui aurais déconseillé d'employer le télégraphe pour annoncer la location de sa villa, attendu que cette forme déguisée pour désigner le fret d'un vapeur destiné à l'évasion me paraissait trop transparente.

M. le président. — Il me semble difficile d'admettre votre version. L'accusation ne prétend pas que vous avez été complice de l'évasion, mais bien que vous avez servi d'intermédiaire entre M^{me} Bazaine et le prisonnier. Vous avez transmis à ce dernier une dépêche dont vous connaissiez le sens caché, qui annonçait l'arrivée du *Baron-Ricasso*, et par conséquent vous avez participé à l'évasion.

Doineau. — J'ai transmis cette dépêche, mais d'une façon tout à fait inconsciente; je n'étais au courant de rien.

M. le président raconte le voyage fait à Paris par M^{me} Bazaine, l'insuccès de ses démarches auprès de M. le maréchal de MacMahon. C'est Doineau qui était chargé de tenir le prisonnier au courant de tous ces faits.

Doineau. — Je suis innocent! Si j'avais été associé à l'évasion, loin de m'en cacher, je m'en ferais gloire!

A ces mots, de violents murmures s'élevèrent dans l'auditoire.

Le président qualifie sévèrement l'attitude du prévenu. Il rappelle les confidences échappées à M^{me} Bazaine à Spa et publiées dans différents journaux, desquelles il résulte que, si elle avait conservé quelque espoir après sa visite au Président de la République, elle ferait dire le contraire par dépêche dont le libellé en était concerté à l'avance.

Interrogatoire du colonel Vilette.

D. Vous aviez été admis à partager la captivité de l'ex-maréchal Bazaine. Racontez ce qui se passait dans la maison de détention. Quelles étaient vos relations avec le prisonnier?

R. Nous vivions comme vivent des prisonniers. Le maréchal se levait à huit heures environ. Nous faisons le lit nous-mêmes, balayant la chambre et nous occupant des soins du ménage.

La chambre était indigne de l'ancienne situation du détenu. La fenêtre était condamnée par de forts barreaux. C'était intolérable.

D. Ces détails importent peu au tribunal.

R. Je déjeunais avec le maréchal et son petit Paco. (Avec émotion.) Je soignais le prisonnier quand il était malade. Il s'engourdisait; je le forçais de marcher. Nous lions ensuite pendant de longues heures. L'hiver a été triste. Nous échangeons de pénibles réflexions, puis nous nous osons plus parler.

D. Continuez.

Le colonel, très-ému. — Lorsque M^{me} Bazaine vint habiter l'île, je me tins un peu à l'écart, par discrétion. Après le repas, quand j'avais fait le café, je laissais le maréchal aux confidences et aux épanchements de la famille. L'été, la chaleur a été tropicale; le maréchal se plaisait à arroser quelques fleurs; moi je cultivais des fraisiers.

Pendant les soirées de cet été, il nous était permis d'ouvrir les fenêtres et de nous tenir sur la terrasse où se promenait le directeur.

Nous rentrions à dix heures.

M. Marchi. — M. Vilette ne m'a donné aucun sujet de plainte. Il était très-résigné et observait parfaitement mes prescriptions. En se couchant, il fermait les volets. Ses relations avec le prisonnier étaient empreintes de la plus grande déférence.

Le colonel. — Oui, certainement, j'avais pour le maréchal prisonnier la même déférence que pour le maréchal à la tête des armées.

Cette déposition produit une certaine émotion. En somme, le colonel Vilette, le Caleb de Bazaine, est beaucoup plus sympathique que le fugitif et les autres prévenus.

Le président. — Avez-vous causé avec le prisonnier des projets relatifs à l'évasion?

R. Je lui en avais parlé une fois. Le maréchal me ferma la bouche. Il avait trop d'affection pour moi pour vouloir me compromettre. D'ailleurs, il attendait que le gouvernement statuât sur son sort. Je n'insistai pas. J'ai été toute ma vie l'humble subordonné du maréchal, et je ne me permettrais pas de le questionner.

D. Cependant, cette évasion a été préparée de longue main?

R. Je ne le conteste pas. Le prisonnier se mourait d'ennui, mais il ne me parlait pas de ses projets.

D. Aviez-vous donné à M. Marchi votre parole de ne pas faciliter la fuite du prisonnier?

R. Si j'avais promis, j'aurais tenu. Je n'ai jamais manqué à ma parole de soldat.

D. La question est grave. L'évasion a eu lieu. Vous auriez donc manqué à votre parole?

R. Une convention pareille aurait été écrite! Qu'on me montre le contrat!

D. Il ne s'agit pas de convention écrite. Certes, il n'était pas besoin d'exiger la signature d'un colonel de l'armée française! (Sensation.)

R. J'affirme sur l'honneur que je n'ai pris aucun engagement.

D. Marchi, qu'avez-vous à répondre?

Marchi. — Un géolier est tenu à la plus grande discrétion. (Mouvement.)

Une discussion assez vive s'engage entre les deux accusés.

Le président au colonel Vilette. — Vous receviez des visites fréquentes?

R. A une certaine époque. Elles sont devenues de plus en plus rares.

D. Vous entreteniez cependant des intelligences avec l'extérieur ?

R. J'avoue avoir vu des jeunes filles qui venaient à nous dans une barque.

D. Ces jeunes filles sont-elles venues fréquemment ?

R. Assez souvent. Elles témoignaient une vive sympathie pour le maréchal. Je suis allé les voir à Cannes et j'ai passé deux heures à causer avec elles. L'une d'elles s'appelait Charlotte Camban ; c'était la fille d'un colonel anglais. Elle envoya au maréchal un album.

D. C'est l'album sur chaque feuille duquel on a vu des lettres formant ces mots : Je pars lundi.

R. Probablement. Ces jeunes filles nous regardaient avec une longue-vue. Elles nous disaient bonjour de loin. Elles agitaient des rames et des mouchoirs.

D. N'ont-elles pas écrit au prisonnier ?

R. Non ; elles s'exprimaient par signes.

D. C'était une sorte de correspondance télégraphique ?

R. C'étaient de simples relations amicales.

D. Comment l'album est-il parvenu au prisonnier ?

R. Je ne puis le dire. (Sensation.) D'ailleurs, j'ai pensé que c'était chose peu importante.

D. Ce n'est pas là tout ce que vous savez ?

R. Eh bien, l'album a été confié à M. Rull, qui fait défaut.

D. Comment s'est passée la journée du 9 août ?

R. Le maréchal me parut profondément absorbé après le déjeuner. Il fuma un cigare et fit la sieste ; puis, ayant fait les malles, nous allâmes passer une demi-heure avec le directeur.

Le maréchal arrosa ensuite ses fleurs et je m'occupai de mes fraisiers.

D. C'était à côté de la prison du Masque de Fer. De là, on découvrait très-bien la mer. Le prisonnier avait une lorgnette à sa disposition.

Marchi. — Effectivement. Dans la journée, il avait pu voir le vapeur en rade.

Après quelques questions au sujet des bagages, des papiers et de la fameuse corde, le président demande à Villette comment, dans la matinée du 10 août, n'ayant pas trouvé Bazaine dans son appartement, il a pensé immédiatement à une évasion et non pas à toute autre éventualité, à un suicide, par exemple ? Car, ajoute le président, Bazaine avait donné sa parole et affirmé qu'il ne s'évaderait jamais.

Le colonel répond qu'il connaissait trop les sentiments profondément religieux et chrétiens de Bazaine pour admettre un suicide.

Cette réponse excite dans l'auditoire des murmures ironiques.

Aussitôt, le président, qui avait sévèrement rappelé au commencement de la séance que toute manifestation était interdite, fait évacuer à peu près le tiers de la salle d'audience.

L'interrogatoire de Villette continue, et le colonel nie avoir tenu la corde. Il déclare qu'il n'aurait eu ni la force morale ni la force physique nécessaires.

A six heures et demie, l'audience est levée.

Audience du 16 septembre.

L'audience est ouverte à neuf heures du matin.

Le gardien Omnès, rappelé, affirme que l'accès de la terrasse était facile. Il dit que M. Marchi avait ordonné des rondes permanentes.

Le témoin Heyraud, rappelé, dit qu'il a fallu dix minutes à Bazaine pour opérer le trajet du préau et descendre le long du rocher.

L'audition des témoins et l'interrogatoire des prévenus sont terminés.

M. Tappie, procureur de la République, prend la parole. Il déclare qu'il ne parlera que du prisonnier et ne dira rien de l'homme qui a attaché son nom à la capitulation de Metz et qui fut jugé à Trianon : cet homme appartient à l'histoire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CIRCULAIRE DE M. BRUAS.

ELECTEURS,

Le patriotique désistement de M. Berger

ne laisse plus devant vous qu'un candidat conservateur.

En m'accordant vos suffrages, vous m'avez donné une preuve de confiance qui m'honore et dont je vous remercie.

Par des manœuvres déloyales, on a voulu jeter le trouble dans vos esprits.

Je le répète hautement, dévoué aux principes qui font la grandeur et la force des États, je suis un conservateur décidé à soutenir de tout mon pouvoir le gouvernement de l'illustre Maréchal contre les radicaux qui cherchent à le renverser.

Je n'ai qu'un drapeau, celui de l'ordre, celui que Mac-Mahon victorieux plantait naguère sur la tour Malakoff, et opposait plus tard au sinistre emblème de la Commune.

Toute allégation contraire est un mensonge.

ELECTEURS,

La France est lasse d'agitations, elle aspire au repos, elle a besoin du calme et de la paix, pour fermer ses blessures et relever sa fortune. Pleine de confiance dans le vaillant Soldat dont l'unique ambition est de la servir, et qui convie « les hommes modérés de tous les partis » à l'aider dans son œuvre de réparation et de salut, elle compte sur votre patriotisme.

Entre l'ordre et le désordre, entre les conservateurs et les radicaux, entre la Commune et le gouvernement de Mac-Mahon, entre ceux qui perdraient le pays et ceux qui veulent le sauver, votre choix est fait et vous n'hésitez pas.

CH. BRUAS,

Vice-président du Conseil général.

M. Ch. Bruas adresse en outre à chaque électeur la lettre suivante :

« Mon cher concitoyen,

» M. Berger retire sa candidature ; je reste donc seul candidat des conservateurs.

» L'Assemblée nationale a confié pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon le soin de gouverner la France, de réparer nos désastres, de relever l'agriculture, le commerce et l'industrie, en assurant partout la sécurité.

» Le devoir des bons citoyens est donc de soutenir le maréchal de Mac-Mahon, de fortifier son gouvernement, de le défendre contre ceux qui ne craignent pas, en l'attaquant, de compromettre le repos du pays.

» Si j'avais l'honneur d'être élu député, je consacrerai toutes mes forces à l'accomplissement de ce grand devoir.

» Je ne suis pas de ceux qui, pour séduire les électeurs, pour gagner leurs suffrages et arriver à la députation, crient bien haut : Vive Mac-Mahon ! et disent tout bas : Vive Gambetta !

» Je suis un homme sincère, un conservateur éprouvé, je ne veux tromper personne. Suivant moi, l'intérêt des honnêtes gens, inséparable de celui du pays, est de maintenir le gouvernement actuel jusqu'au terme que la loi assigne à sa durée. Ce terme venu, la France décidera sous quel régime elle veut vivre. Dieu lui viendra en aide et la guidera dans son choix.

» Voilà ce que je pense et voilà ce que je veux. Vous connaissez mes opinions, vous connaissez aussi mon drapeau. Ce drapeau, c'est celui qui flotte sur nos édifices, c'est celui que porte l'armée française. A vous de dire maintenant par le bulletin que vous déposerez dans l'urne si vous partagez mes idées, si vous approuvez mes principes.

» Recevez, mon cher concitoyen, l'assurance de tout mon dévouement.

CH. BRUAS,

» Ancien-président du tribunal de commerce de Saumur, maire de Brain-sur-Allonnes, vice-président du Conseil général. »

Tous les électeurs inscrits sur la liste close le 31 mars 1874 peuvent prendre part au second tour de scrutin, le dimanche 27, qu'ils aient ou non voté le dimanche 13.

Ceux qui n'auraient pas reçu leur carte ou qui, ayant voté, l'auraient égarée, peuvent aussi se présenter ; pour voter, il leur suffira de faire constater leur identité et leur inscription sur la liste.

Cette semaine, deux incendies à signaler : l'un à Maligné, commune de Marigné, 2,000

kilog. de chaume appartenant au sieur Touchais. Perte, 50 fr., non couverte par une assurance. La cause est restée inconnue.

L'autre a éclaté jeudi dernier, à 10 heures du soir, à Binchin, commune de la Plaine, dans deux barges de fagots contenant ensemble 500 fagots ; la maison d'habitation, à deux mètres seulement des barges, a couru les plus grands dangers. Grâce à l'activité des travailleurs, elle a été préservée. La perte, au préjudice de la veuve Brunet, non assurée, s'élève à 200 fr.

Tout porte à croire que la malveillance est complètement étrangère à ce sinistre.

RETOUR DU CAMP.

La colonne du 32^e de ligne en ce moment au camp de Ruchard, près Chinon, et composée de 20 officiers, 500 soldats et 4 chevaux, quittera le camp lundi 21 septembre. Elle passera le même jour à Sainte-Maure, à Chinon les 22 et 23, à Saumur jeudi 24, aux Rosiers le 25, pour arriver à Angers samedi 26.

Les deux détachements du 40^e cuirassiers, qui ont passé à Saumur les 10 et 11 de ce mois, suivront l'itinéraire suivant au retour du camp :

Le 1^{er} détachement : 19 officiers, 193 soldats et 20 $\frac{1}{2}$ chevaux, partira lundi 21, passera à Azay-le-Rideau le même jour, à Langeais les 22 et 23, à la Chapelle le 24, à Saumur vendredi 25, aux Rosiers le 26, pour arriver Angers dimanche 27.

Le 2^e détachement : 18 officiers, 180 soldats et 198 chevaux, partira également lundi et passera le même jour à Azay-le-Rideau, à Richelieu les 22 et 23, à Loudun le 24, à Doué le 25, à Brissac le 26, pour arriver à Angers le 27.

Le ministre de l'intérieur vient de décider l'évacuation du dépôt des déportés du fort de Quélerin (Finistère). Les condamnés qui s'y trouvent actuellement seront répartis entre la maison de détention de Thouars et la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

A Thouars seront internés les condamnés que leur état de santé ne permet pas de transporter à la Nouvelle-Calédonie.

Le ministre de l'instruction publique vient de charger M. Taluet, statuaire angevin, d'exécuter une statue en marbre de « Marguerite d'Anjou. »

Cette statue sera placée au Jardin du Luxembourg, à Paris.

Le ministre vient également de commander à M. Eugène Oudinot, artiste peintre-verrier, un vitrail pour la chapelle des sœurs de Saint-François à Angers.

M. le ministre de l'instruction publique a fait effacer, dit-on, des diplômes des nouveaux bacheliers, les mots : *Republique française*, et les a remplacés par les mots : *Université de France*.

Les vendanges sont commencées dans les différents vignobles de l'Orléanais ; elles donnent d'excellents résultats. Le vin sera, dit l'*Impartial du Loiret*, de bonne qualité, et, dans certains endroits, réalisera, comme quantité, plus que les vigneron n'espéraient.

Checy, Combleux sont en pleines vendanges ; Olivet et Saint-Jean-de-Braye ne tarderont pas à commencer les leurs.

A Saint-Marc, la récolte sera des deux tiers.

Dans le Sancerrois, le vin se vend déjà de 54 à 55 fr. le double hectolitre.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux termes sont priées de se libérer en soldant le deuxième terme.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 20 septembre 1874.

A 7 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

Programme.

1. La Vie parisienne, marche... WITMANN.
2. Le Tige, boléro... MARIÉ.
3. Ouverture du Jeune Henri... MÉHUL.
4. Hop ! Hop ! polka... ZIEGLER.
5. Ouverture de la Caravane... GRÉTRY.
6. Alsace-Lorraine, pas redoublé... BEN-TAYOUX.

Faits divers.

COMPTE GÉNÉRAL DE LA JUSTICE CRIMINELLE EN 1872.

Le Journal officiel publie le compte général de l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1872.

D'après les renseignements contenus dans ce rapport, le nombre des arrêtés a été en 1872 plus considérable qu'en 1870 et 1871 ; il s'élève à 156,238. Cet accroissement est dû à la réorganisation de la police judiciaire.

Le nombre des attentats contre l'ordre public et les personnes est resté stationnaire, celui des attentats contre les propriétés est monté de 1,739 à 2,402. C'est la conséquence inévitable du chômage et de la misère qui ont fatalement suivi les tristes événements que l'on sait.

Sur 4,071 accusations qui ont été déférées aux cours d'assises, 1,669 (41 p. 100) concernaient des attentats contre l'ordre public ou les personnes et 2,402 (59 p. 100) des crimes contre les propriétés.

En comparant le chiffre des accusés au tableau de recensement de la population, on compte 14 accusés sur 100,000 habitants. Cette moyenne est dépassée dans 27 départements et n'est pas atteinte dans 59. Sur 5,498 accusés, on trouve 4,581 hommes et 917 femmes. 1,014 étaient âgés de 16 à 21 ans, 3,049 de 21 à 40, 448 de 40 à 60 ans, et 23 avaient plus de 60 ans.

C'est parmi les ouvriers occupés aux travaux des champs qu'on trouve le plus grand nombre de criminels.

Ces accusations ont eu pour résultat 1,341 acquittements, 4,157 condamnations : 41 à mort, 147 aux travaux forcés à perpétuité, 963 à temps, 825 à la réclusion, 8 à la déportation, 6 à la détention, 1 à la dégradation civique, 1,861 à l'emprisonnement de plus d'un an, 312 à l'emprisonnement d'un an au moins et 8 à l'amende seulement.

303 accusations ont été jugées par contumace. 152,167 affaires ont été soumises aux tribunaux correctionnels, dont 130,619 délits communs et 21,548 contraventions fiscales ou forestières. C'est une augmentation de 9,647 affaires sur l'exercice 1869.

Sur ce nombre de prévenus, il se rencontre 156,083 hommes (84 p. 100) et 29,104 femmes (16 p. 100).

1,170 pourvois ont été soumis à la cour de cassation : 742 dirigés contre des arrêts criminels, 330 contre des arrêts en matière correctionnelle, 95 contre des jugements de simple police, et 11 contre des décisions de conseils de discipline de la garde nationale.

1,054 arrêts de cassation ont été rendus, 188 de non-lieu.

L'Exposition des insectes amène décidément les découvertes les plus effrayantes.

En voici une qui va donner à réfléchir aux buveurs de bière :

On s'est assuré que la levure qui sert à la fabrication de la bière n'est autre chose qu'une véritable ruche qui renferme des milliers d'animalcules.

Un globe de levure a juste la dimension d'un centième de millimètre et renferme de cinq à six cents animalcules dont le rôle consiste à transformer en alcool les matières sucrées du liquide.

Il va maintenant y avoir des savants qui proposeront de mettre de l'arsenic dans les bocks pour tuer les animalcules.

Dernières Nouvelles.

Tolosa (Guipuzcoa), 16 septembre, matin.

L'avant-garde carliste a enlevé près de Pampelune tout le bétail destiné à sa garnison et dispersé les forces républicaines qui l'escortaient.

Le blocus de la capitale de la Navarre est plus rigoureux que jamais.

Quatre batteries carlistes en acier sont sorties d'Estella pour Carascal, suivies de près par le chef d'état-major général Dorregaray et ses bataillons.

New-York, 17 septembre, soir.

Le gouvernement concentre activement ses troupes. Cinq mille hommes seront prêts à aller à la Nouvelle-Orléans à la fin de la semaine. On procède à l'armement de trois vaisseaux de guerre.

On croit que les affaires du Sud sont sérieuses et que les nègres sont en danger.

Pour les articles non signés : P. GOURT.

Théâtre de Saumur.

Dimanche 20 Septembre,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE.

Grande fête féerique, mystérieuse, indienne et persane.

DONNÉE PAR

M. CHAUDESAIGUES

Réputé le plus habile magicien de l'Europe.

Et l'Indien ADJAH-MELHAH,

Célèbre velocimaniste,

M. Chaudesaigue, certain que son savoir artistique ne laissera rien à désirer, abandonne la recette si le spectacle n'est pas reconnu méritoire.

Voir les programmes et affiches de la soirée.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^{ie},

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 84^e fascicule, Q à QUO, est en vente.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, con-

gestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

ÉPUISEMENT. — Baldwin, de débilement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans, je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. — Je n'hésite pas à vous certifier que votre *Revalescière* m'a sauvé la vie.

ERNEST CATTÉ, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes :

1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50; 2 kil., 12 fr. 50; 4 kil., 24 fr. 50; 6 kil., 36 fr. 50; 8 kil., 48 fr. 50; 10 kil., 60 fr. 50. — Les Biscuits de *Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, épicière, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été.

Départs de Saumur pour Poitiers :

5 heures 45 minutes du matin.
11 — — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 40 minutes du matin.
10 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 SEPTEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	63	25	»	Soc. gén. de Crédit industriel et	683	»	7 50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	427	50	»
4 1/2 % jouiss. mars.	90	85	»	comin., 125 fr. p. j. nov.	»	»	»	Credit Mobilier esp., j. juillet.	580	»	6 25
4 % jouissance 22 septembre.	75	50	»	Credit Mobilier.	337	50	10	Société autrichienne, j. janv.	716	25	3 75
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Credit foncier d'Autriche.	560	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	99	75	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	340	»	»	Orléans.	296	75	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	220	»	»	Est, jouissance nov.	555	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	295	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	436	25	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	923	»	»	Est.	293	50	»
— 1865, 4 %.	477	50	»	Midi, jouissance juillet.	612	50	»	Nord.	302	»	»
— 1869, 3 %.	307	»	»	Orléans, jouissance octobre.	883	»	»	Ouest.	293	50	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	280	50	»	Nord, jouissance juillet.	1082	50	»	Midi.	293	»	»
Banque de France, j. juillet.	2900	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. août.	903	»	»	Deux-Charentes.	277	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	543	75	1 25	Compagnie parisienne du Gaz.	785	»	2 50	Vendée.	263	75	»
Credit agricole, 200 fr. p. j. juill.	470	»	»	Société Immobilière, j. janv.	36	25	1 25	Canal de Suez.	487	»	»
Credit Foncier colonial, 250 fr.	265	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	250	»	2 50				
Credit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	880	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 4 mai 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — omnibus.
9 — 01 — — — — — (s'arrête à Angers)
1 — 33 — — — — — omnibus.
4 — 12 — — — — — soir, —
7 — 27 — — — — — express-omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — express-omnibus.
12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — — —
10 — 28 — — — — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 48.

Etudes de M^{re} GOULIPEAU, notaire, et TIREAU, avoué aux Sables-d'Olonne.

A VENDRE

PAR LICITATION.

Le samedi dix octobre prochain, à midi.

En l'étude de M^{re} GOULIPEAU, notaire aux Sables-d'Olonne.

1^o Le domaine de la **Charmellerie**, situé commune d'Olonne, à deux kilomètres des Sables-d'Olonne, comprenant maison de maître et pourpris, une borderie et une métairie, contenant cinquante-huit hectares quatre-vingt-dix ares soixante-trois centiares.

Mise à prix. 100,000 fr.

2^o La **métairie des Plesses**, située commune du Château-d'Olonne, à trois kilomètres des Sables-d'Olonne, contenant vingt-trois hectares soixante-trois ares cinquante-sept centiares.

Mise à prix. 34,000 fr.

3^o Les deux **métairies de la Poitiverie**, même commune, à quatre kilomètres des Sables-d'Olonne, contenant : l'une, vingt hectares quarante-trois ares quatre-vingt-quinze centiares.

Mise à prix. 30,000 fr.

L'autre quinze hectares dix-huit ares quatre-vingt-dix centiares.

Mise à prix. 24,000 fr.

4^o La **métairie de l'Emérière**, située commune de Grosbreuil, contenant trente-sept hectares soixante-dix sept ares quatre-vingt-cinq centiares.

Mise à prix. 40,000 fr.

5^o Une **vaste maison**, sise aux Sables-d'Olonne, rue de l'Hôtel-de-Ville, 46.

Mise à prix. 25,000 fr.

6^o Diverses **parcelles de terres**, sises commune d'Olonne, et **maisons et jardins**, situés aux Sables-d'Olonne.

S'adresser à M^{re} GOULIPEAU et à M^{re} TIREAU, avoué aux Sables-d'Olonne. (458)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE THOMAS.

Les créanciers de la faillite du sieur René-Marie Thomas, marchand de chiffons, demeurant aux Rosiers, sont invités à se trouver, le vendredi 2 octobre 1874, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, à l'effet d'être consultés, tant sur la liste des créanciers présumés que sur la nomination d'un syndic.

Le commis-greffier assermenté, (459) L. BONNEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BRIAUDEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Augustin Briau, boulanger, demeurant à Saumur, rue des Capucins, n° 22, sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoir, dûment enregistré, dans le délai de vingt jours, à M. Louis-Denis Guérin, expert-comptable, demeurant à Saumur, syndic définitif de ladite faillite, et à lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre, indicatif des sommes à eux dues, si mieux ils aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de commerce de Saumur.

La vérification des créances de cette faillite aura lieu, en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le mardi 13 octobre 1874, à midi.

Le commis-greffier assermenté, (460) L. BONNEAU.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

PETITE PROPRIÉTÉ

Au carrefour du Chapeau.

Comprenant : maison d'habitation, jardin de 11 ares, bassin et servitudes.

Toutes facilités de paiement. S'adresser à M^{re} ROBINEAU, notaire à Saumur. (461)

A AFFERMER

Pour la St-Jean prochaine,

ANCIENNE MAISON LELIÈVRE

A Distré.

Jolie maison avec vastes greniers, servitudes et belles caves pour le commerce des vins et la fabrication du champagne.

S'adresser à M^{re} LELIÈVRE, à Distré. (171)

Etude de M^{re} CLOUARD, notaire à Saumur.

À CEDER

De suite,

LA MAISON DE COMMERCE De M. MENIER Négociant-Distillateur A SAUMUR.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à Saumur, à M. GUÉRIN, levée d'Enceinte, à M. PROUST, rue Beaurepaire, ou à M^{re} CLOUARD, notaire. (314)

A VENDRE UN JARDIN

Situé au Jagueneau, commune de Saumur, sur la route de Limoges,

Joignant d'un côté M. Bizeray et de l'autre côté M. Rottier.

Ce jardin, d'une contenance de 33 ares, et planté d'arbres fruitiers et d'agrément, renferme plusieurs bassins et sources d'eau vive avec jet d'eau.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (311)

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON

Rue Basse-St-Pierre, n° 10. S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

A VENDRE

1^o UNE MAISON, avec remise, cour et écurie, sise rue du Pavillon, à Saumur;

2^o UNE PETITE MAISON, avec cour, sise sur le quai de Limoges, à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve OUVRIER, rue de Bordeaux, 20, ou à M. BOUTARD, greffier à Saumur. (412)

MAISON

À LOUER

Présentement.

S'adresser à la Retraite. (213)

A VENDRE

DEUX CHIENS COUCHANTS

BIEN DRESSÉS.

S'adresser à GALLAIS, à la Beloderie, commune de Verrye.

AVIS

MAISON DE NOUVEAUTÉS

Rue de la Tonnelle, au coin de celle du Puits-Neuf,

A SAUMUR.

M. Eug. BIZERAY

A toujours besoin de beaucoup d'ouvrières pour son atelier de couture.

Se présenter de suite.

Les ouvrières capables gagnent de bonnes journées.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS.

Le Maire de la ville de Saumur invite les personnes qui désireraient traiter à l'amiable pour l'entreprise des services des **Vidanges** et du **Balayage**, à partir du 1^{er} janvier 1875, à se présenter au **Secrétariat de la Mairie**, pour faire la déclaration de leurs propositions, soit pour les deux services réunis, soit pour l'un des deux services. (450)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. HUBLOT

MENUISIER.

Informe sa clientèle qu'il a transféré son domicile quai de Limoges, 59, ancienne maison Forge. (319)

RENEAUME

PUISATIER.

Rue de Bordeaux, à Saumur. Se charge de creuser et de nettoyer les puits à toutes profondeurs.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR.

Rue de Fenet, maison Alleaume;

A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empanner toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements. Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale Plus de Bandages ni Possaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.)

Ecrite franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique, élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

Saumur, imprimerie P. GODET.